CONFERENCE DES MINISTRES DE L'EDUCATION DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

> XXXIIIEME SESSION ORDINAIRE KIGALI du 12 au 16 avril 1980

RAPPORT DE LA COMMISSION DES EXPERTS A L'ATTENTION DE LA COMMISSION MINISTERIELLE. La Commission des Experts chargée d'étudier les documents de travail de la Conférence et de faire rapport aux Ministres s'est reunie les 12 et 13 avril à l'Hôtel MERIDIEN de Kigali dans les conditions indiquées ci-après:

Le Bureau constitué au sein de la commission selon les usagés comprenait :

- Président: M.Alphonse HIGANIRO, Secrétaire Général au Ministère de l'Education Nationale de la République Rwandaise;
- Rapporteur: M. Roland JULIERON, Inspecteur d'Académie, Chef du Département des Enseignements au Ministère de la Coopération - Paris.

- Rapporteur adjoint:

M.Roger HAEBERLE, Coordonnateur des relations interrinistérielles, Ministère de l'Education - Québec.

L'ordre du jour adopté a porté sur les points suivants :

- étude du rapport d'activités du Secrétariat Général de la COMPEREN;
- éxemen du recueil des recommandations de l'intersession 1979-1980;
- éxamen des propositions de projets de coopération de l'intersession 1980-1981;
- questions diverses.

1. ETUDE DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CONFEMEN.

Le rapport a été présenté à la commission par M.MAMADOU DIAGNE; Chef du Secteur Education du STP.

Le document rend compte sous forme volontairement condensée

- dans une première partie, de l'exécution des résolutions de la 32ème session de la CONFEMEN tenue à Québec en avril 1979;

- dans une seconde partie, des rapports du STP avec les organisations internationales.

.../...

1.1. La commission note que le programme d'actions résultant de la résolution n° 79/004 n'a pu être réalisé que partiellement, certains des huit projets de la résolution non réalisés en tant que tels ayant néanmoins été suivis d'effet sous une forme différente.

Elle retient que la non réalisation de certains projets est essentiellement due:

- soit à l'absence de financement spécifique pour certains des projets;
- soit à l'ampleur des projets en cause compte tenu de la durée de l'intersession dont une partie du temps a été consacré à la préparation de la présente session.

Elle rappelle en conséquence la nécessité ; conformément aux dispositions arrêtées à la 32ème Conférence:

- de limiter le nombre des thèmes et projets proposés à l'examen de la Conférence;
- de préciser les modalités de financement et de réalisation de chacun des projets retenus.

La Commission:

- après avoir observé que pour des causes indépendantes des conditions d'expédition par le STP des documents destinés aux pays participants, certains membres de la délégation n'ont pas été rendus destinataires de ces documents;
- constate que les dispositions prises par le STP pour la mise en forme des documents, leur présentation, leur acheminement, donne satisfaction;
- propose à la Conférence de marquer son intérêt pour les dispositions ainsi prises par le Secrétariat.

La Commission observe d'autre part l'intérêt que présente, pour l'organisation des travaux et le suivi des opérations engagées, l'existence dans chaque Etat d'un - ou plusieurs selon le cas - correspondant national. Elle soumet en conséquence à ce propos à la Conférence le projet de résolution n° 80-01.

.../...

- 2 -

La Commission note que le STP a organisé le travail de l'intersession et notamment la préparation et l'expédition des documents préparatoires à la présente Conférence, conformément à la méthodologie définie à la 32ème session. Elle propose en conséquence à la Conférence de faire connaître au STP son accord à cet égard selon les termes du projet de résolution n° 80-02.

1.2.La Commission note les rapports que le Secrétaire Général du STP a établis avec certaines organisations internationales et les opatacts qu'il a pris avec certaines autres conformément aux dispositions qui définiesent les modes de fonctionnement de la CONFEMEN.

Elle propose que soit ajoutée à cette partie du rapport le descriptif ci-joint qui concerne le Bureau Africain des Sciences de l'Education (BASE)

Elle transmet à la Conférence cette seconde partie du rapport du STP ainsi complétée.

2. EXAMEN DU RECUEIL DES RECOMMANDATIONS DE L'INTERSESSION 1979-1980

La Commission a noté les recommandations précitées qui découlent: - des colloques tenus en 1979 à Québec, Bamako, Abidjan, Yaoundé; - de la réunion du groupe multinational réuni à Niamey en juillet 1979; - de la réunion de la commission d**es experts, à** Dakar en janvier 1980.

Elle propose que les modifications ci-après soient apportées au document :

2.1. Les recommandations 007 page 6 et 012 p 10 relatives à des échanges d'élèves-professeurs et de professeurs pourraient être fondues en une seule recommandation, présentée comme il est indiqué en annexe I.

2.2. La recommandation 011 page 10 relative à la formation pédagogique des professeurs d'université est:

- libellée dans son premier considérant de façon à rendre compte plus fidèlement de la nature de la formation pédagogique au bénéfice des futurs maîtres de l'enseignement supérieur,

.../...

- corrigée dans ses recommandations de façon à élargir le domaine universitaire

auquel il pourrait être fait appel pour l'encadrement du stage de formation envisagé. Le libellé figure en Annexe II.

2.2. La recommandation 046 page 31 est corrigée dans son intitulé comme suit :

" Le groupe de N'Djamena réuni à Niamey".

La Commission soumet à la Conférence le présent document corrigé comme il est indiqué précédemment et lui recommande :

- d'inviter le STP à faire parvenir aux Etats Membres les modifications précitées de façon à permettre la mise au point du document;
- de donner acte au STP de l'intérêt que présente un tel document pour l'information des Etats Membres, la préparation et le déroulement des travaux de la Conférence.

3. EXAMEN DES PROPOSITIONS DE PROJETS DE COOPERATION DE L'INTERSESSION 1980-1981.

La Commission a noté que les recommandations des colloques de l'intersession 1979-1980 tenus à Québec, Bamako, Abidjan, Yaoundé, à la suite de la 32ème session de la Conférence, ont donné lieu, à l'occasion des travaux des experts réunis à Dakar en janvier 1980, à l'établissement de onze projets d'action.

Ces projets correspondent aux trois thèmes retenus par la Conférence de Québec et destinés à être mis en oeuvre à la suite des décisions qui doivent être prises à la présente Conférence de Kigali.

En outre, un projet distinct est consacré au bulletin de la Conférence qu'il serait souhaitable de faire paraître de nouveau.

La Commission note par ailleurs que la Conférence de 1981 aura à apprécier l'état d'avancement des travaux correspondant aux projets qui seront retenus pour la Conférence de Kigali. En effet,il est prévu qu' aucun nouveau thème ne sera retenu en vue de la Conférence de Paris;

.../...

référence: projet de résolution 80-03 ci-joint.

La Commission a marqué son intérêt pour l'ensemble des projets. Elle a fondé son analyse sur :

- l'intérêt propre de chaque projet;
- mais également sur l'intérêt manifesté par les Etats Membres pour la réalisation des projets; en effet, selon le cas, ils ont ou non fait connaître leur intention de contribuer à la mise en oeuvre des actions correspondantes.

Elle a toutefois estimé que le projet n°80-C-01 consacré à des journées d'études centrées sur la liaison formation/activité productive devrait être reporté.

Par ailleurs, s'agissant du projet 80-B-02 relatif à la création d'un centre régional de production de matériels didactiques, la Commission

- a pris en considération l'importance du travail engagé par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique en vue de réaliser l'inventaire des moyens de production de ces matériels;
- a observé que les matériels en question concernaient, outre l'enseignement en langues nationales, l'enseignement des sciences et des techniques, éventuellement celui d'autres disciplines.

En conséquence elle estime que le projet 80-B-02 relatif à la création d'un centre régional de production de matériel didactique doit être retiré du thème relatif aux langues nationales pour être transformé en un projet spécifique; réference : 80-D-01. La réalisation de ce projet serait étalée sur plusieurs années, l'intersession 1980-81 n'étant concernée que par la mise en oeuvre de la première phase du projet.

La Commission a en particulier noté, s'agissant du thème C consacré à la liaison entre la formation et l'activité productive, que deux des projets correspondants consistaient en la réalisation de journées d'étude d'une part, d'un colloque, si possible au sein du monde rural, d'autre part, intéressant à priori un nombre élevé de participants et par suite générateurs de frais élevés non seulement pour les Etats qui désigneraient des délégués mais aussi pour les pays susceptibles d'accueillir ces réunions.

.../...

- 5 -

Aussi aucune proposition en ce sens de la part d'Etats Membres n'a-t-elle été portée à la connaissance de la Commission. Celle-ci, dans ces conditions, ne peut que soumettre les deux projets correspondants à l'appréciation de la Conférence.

Enfin, par souci de conformité avec la présentation du document consacré par le STP aux propositions de projets de coopération pour l'intersession 1980-1981, la Commission a estimé devoir résumer dans une série de fiches les indications caractéristiques de chacun des projets

Compte tenu de ce qui précède, la Commission soumet à l'examen et à l'approbation de la Conférence les dix projets indiqués dans le projet de résolution n° 80-04.

La Commission des experts avant de clore ses travaux, a prié le Président d'exprimer aux autorités du pays hôte leurs remerciements pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé et des conditions de travail qui leur ont été offertes.

X

Les Rapporteurs expriment pour leur part à la Commission leurs remerciements pour la confiance que celle-ci a témoignée. Ils se sont efforcés de traduire aussi fidèlement que possible, à l'intention de la Conférence, les avis, appréciations et propositions des experts.

X

x

X

x

x

PROJET DE RESOLUTION 80 - 01.

- CONSIDEERANT l'intérêt que présente, pour l'organisation des travaux et le suivi des activités de la CONFEMEN, le rôle joué par les correspondants nationaux du STP;
- CONSIDERANT le fait que certains Etats n'ont pas encore désigné de correspondant national;
- CONSIDERANT que les thèmes retenus par la CONFEMEN font souvent l'objet d'études en liaison avec d'autres organisations internationales sans que le correspondant national du STP en soit avisé;
- CONSIDERANT que, par souci d'efficacité, il y a lieu d'assurer dans chaque Etat une coordination étroite entre les travaux relatifs à un même thème.
- La Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'Expression Française réunie en session ordinaire à Kigali, du 12 au 16 avril 1980,

RECOMMANDE aux Etats Membres

- de procéder, s'ils ne l'ont déjà fait, à la désignation d'un correspondant national ou de plusieurs s'il y a lieu,
- de veiller à ce que les personnes désignées soient en mesure d'assurer la coordination des travaux effectués sous l'égide de la CONFEMEN avec ceux effectués sous l'égide d'autres organisations internationales.

PROJET DE RESOLUTION Nº 80-02

La Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'Expression Française réunie à Kigali, du 12 au 16 avril 1980, à l'occasion de la XXXIIIème session,

Après avoir étudié le rapport d'activités du Secrétariat de la Conférence,

AFFRECIE la manière dont s'est réalisée la phase exploratoire de la méthodologie adoptée à la XXXIIème session,

NOTE avec satisfaction que les directives relatives à la préparation des documents et à leur expédition ont été observées.

RECONNAIT la valeur des documents de travail préparés par le Secrétariat. INVITE le Secrétariat de la Conférence à perséverer dans cette voie. PROJET DE RESOLUTION Nº 80 - 03

La Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'Expression Française, réunie à Kigali du 12 au 16 avril 1980, à l'occasion de la XXXIIIème session,

Se conformant à l'esprit de la résolution n° 79-03 de la XXXIIème session, instituant une nouvelle méthodologie comportant deux phases,

- 1) NOTE avec satisfaction le bon déroulement de la phase exploiratoire des trois thèmes retenus à Québec.
- 2) DECIDE d'entreprendre la phase opérationnelle consistant à poursuivre des études et des actions en rapport avec ces mêmes thèmes en cours.
- 3) DECIDE, en conséquence, de ne pas proposer de nouveaux thèmes pour la XXXIVème session.

- 9 -

PROJET DE RESOLUTION Nº 80 - 04

La Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'Expression Française, réunie à Kigali, du 12 au 16 avril 1980, à l'occasion de la XXXIIIème session,

Après avoir examiné le rapport établi par la Commission des Experts,

Et pris note de la contribution que les Etats Membres intéressés sont disposés à accorder aux différents projets,

DECIDE d'adopter, pour l'intersession 1980-1981, les projets suivants identifiés à l'annexe III et décrits dans le document du STP intitulé "Propositions de projets de coopération pour l'intersession 1980-1981".

. Série A : enseignement des sciences

.80-A-01 : Elaboration de programmes de sciences au primaire .80-A-02 : Production de matériel pédagogique pour les sciences .80-A-03 : Echange d'information sur l'enseignement des

sciences

.80-1-04 : Information scientifique et technique μ 3 provi langues nationales

. Série B : langues nationales

- .80-B-01 : Inventaire des recherches et expériences pédagogiques en langues nationales
- .80-B-03 : Bourses ce perfectionnement pour des professeurs de langues nationales

Série C : Liaison " formation et activité productive"

- . 80-C-02 Colloque sur la liaison "formation et activité productive" dans le secteur dit traditionnel
- .80-C-03 : Etude de cas sur la liaison "formation et activité productive".

.../...

The how wins

- 10 -

Série D:

ĩ

0

• 80-D - 01 : Inventaire des moyens de production de matériel didactique

Série STP: . . 80 - STP - 01 : Réparution du bulletin de liaison.

Sapérieuret

La Collegue de Guides recomments

1) d'électric les justifiées d'acousil des BMS existentes afin 4 'y admitte des élèves-protoinnes des pars enous dépondent des élèves-protoinnes de formation ;

respond seb dorradellans'i such deredent servedent servenourd eb (:

- 11 -

PROPOSITION D'AMENDEMENT PORTANT SUR LA RECOMMANDATION Nº 011

DE L'INTERSESSION 1979 - 1980

Recommandation n° 011 amendée relative à la formation pédagogique des professeurs d'Université.

<u>CONSIDERANT</u> l'insuffisance, et souvent même l'absence d'une formation pédagogique pour ceux qui se destinent au matier de l'Enseignement Supérieur;

<u>CONSIDERANT</u> l'importance pour les pays membres de la CONFEMEN d'entreprendre des actions pour faire acquérir aux futurs enseignants les méthodes pédagogiques nécessaires à l'exercice normal de leur métier;

Le Colloque de Québec recommande:

-

D'assurer la formation pédagogique des professeurs d'Université grâce à un stage intensif qui se tiendrait dans un pays d'Afrique avec l'aide de personnels appartenant aux services pédagogiques universitaires. CONFERENCE DES MINISTRES DE L'EDUCATION DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

XXXIIIème SESSION ORDINAIRE

KIGALI

du 12 au 16 Avril 1980

PROPOSITIONS DE PROJETS DE COOPERATION pour l'Intersession 1980 - 1981

> Recueil de Eichesrrésumant les propositions des Experts.

| PROJET | 80 - A-01 |
|--------|------------------|
| PAGE | 6 bis |

Titre du projet : Préparation d'un GUIDE pour l'élaboration des programmes de Sciences au niveau primaire et préparation d'un programmecadre pour la formation et le perfectionnement des maîtres.

1. Préparation d'un document de travail sur le guide Action : d'élaboration des programmes.

- 2. Etude du document précité par un colloque restreint d'une dizaine d'experts (octobre 1980).
- 3. Revision du document de base.
- 4. Etude du document revisé par un colloque élargi (25 participants - février 1981).
- 5. Rédaction, publication et diffusion du document
- Pays d'accueil : a) Colloque restreint : à déterminer Quebec Grade b) Colloque élargi : à déterminer. Rubuch du document après le colloque restreint, rédaction du document définitif et publication.

- France : participation d'experts à la préparation du document, contribution à la publication et à la diffusion du guide.

Le projet initial a été scindé et la publication d'un Commentaires : programme-cadre pour la formation et le perfectionnement des maîtres en enseignement des sciences a été reporté après la publication du guide d'élaboration de programmes.

| PROJET | |
|--------|--|
| PAGE | |

| 1 | 80-A-02 | |
|---|---------|--|
| ! | 11 bis | |

ī

<u>Titre du projet</u> : Production du matériel pédagogique pour l'enseignement des sciences aux niveaux primaire et secondaire.

<u>Action</u> : <u>Phase 1</u>. Réunion d'un comité d'experts (*) à Paris, en octobre 1980, pendant trois jours, pour préparer le programme et la documentation du stage.

> <u>Phase</u> 2. Stage de formation de 10 jours à Kigali, en février 1981, pour 30 délégués.

Pays d'accueil : - FRANCE pour la phase 1 - RWANDA pour la phase 2

<u>Moyens</u> : La France organise et accueille la réunion du comité d'experts chargés de préparer le stage et accorde un soutien technique à l'organisation du stage à Kigali.

(*) Le comité d'experts comprend cinq (5) membres dont les délégués des pays maîtres d'oeuvre.

| PROJET | 80-A-03 | |
|--------|---------|--|
| PAGE | 15 bis | |

<u>Titre du projet</u> : Echange d'informations sur l'enseignement des sciences aux niveaux primaire et secondaire.

<u>Action</u> : - Recueillir les informations concernant la documentation existante en matière de programmes, de guides pédagogiques, d'instruments de mesure, d'évaluation dans le domaine de l'enseignement des sciences.

- Soumettre ces informations à une réunion de synthèse des responsables de chaque Etat (30 participants).

Pays d'accueil : BELGIQUE

- Moyens : à déterminer
- <u>Commentaires</u> : A la lumière de l'information recueillie et de la réunion de synthèse, une proposition concernant l'opportunité et les conditions de la mise en place d'un Centre de documentation pédagogique sous l'égide de la CONFEMEN sera présentée à la 34è session.

| PROJET | 80-A-04 | | |
|--------|---------|--|--|
| PAGE | 18 bis | | |

Titre du projet : Inventaire - des ressources humaines en I S T (Information Scientifique et Technique); - de la production nationale d'IST des Pays en voie de développement.

Et perfectionnement et/ou formation des personnels en IST.

- Poursuivre l'exploration sur l'état de l'information Action : scientifique et technique dans les pays membres en collaboration avec l'UNESCO (UNISIST) et les pays membres de la CONFEMEN;

- Former ou perfectionner le personnel en IST.

- Le Canada-QUEBEC réalisera, en collaboration avec l'UNESCO Moyens : et les pays intéressés, un inventaire et une évaluation des réalisations et des besoins dans le but de présenter à la 34è session un projet de coopération dans ce domaine.
 - La France accordera 6 bourses d'une durée de 2 mois pour la formation de personnel en IST.

| PROJET | |
|--------|--|
| PAGE | |

80-B-01

<u>Titre du projet</u> : Echange des résultats acquis par chaque Etat et la constitution au niveau de la CONFEMEN d'un inventaire des expériences et des concertations internationales, en vue d'intensifier la coopération entre les Etats membres en s'appuyant sur les institutions existantes.

Action : <u>lère phase</u> : inventaire des travaux de recherches et d'expériences pédagogiques au niveau des Etats membres.

2ème phase : réunion de synthèse.

Pays d'accueil : TOGO (ou BENIN)

Moyens :

- Le Canada-QUEBEC, en collaboration avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, est disposé à réaliser l'inventaire.
- La FRANCE a annoncé sa participation aux travaux de recherches (suivis de publications).
- Le TOGO (ou le BENIN) est disposé à accueillir la réunion de synthèse.

PROJET

| ! | 80 -B- 03 | - |
|---|------------------|---|
| 1 | 27 bis | • |

devient \$0-B-01

<u>Titre du projet</u> : Création d'un système de bourses de perfectionnement pour les Professeurs chargés de l'enseignement des langues nationales.

Action : Octroi de bourses de perfectionnement.

43600000

Pays d'accueil : Le SENEGAL s'informera des possibilités d'accueil du CLAD et fera connaître au STP le résultat de ses contacts.

Moyens : - La FRANCE a fait connaître son intention d'octroyer dix bourses, d'une durée d'un mois, pour le perfectionnement de professeurs.

> - Le Canada-QUEBEC met à la disposition de responsables de l'aménagement linguistique deux bourses pour des études spécialisées ou de la recherche au niveau post-licence.

+ Agecoop. 2 tours

| PROJET | 80-C-01 |
|--------|---------|
| PAGE | 34 bis |

<u>Titre du projet</u> : Entreprendre des études appropriées en vue d'assurer une meilleure adéquation de la production du système de formation aux besoins nationaux.

Action

•

Pays d'acoueil

Moyens

<u>Commentaires</u> : Il est proposé de reporter la décision concernant la mise en oeuvre de ce projet à une date ultérieure, lorsque seront connues les conclusions des études de cas prévues dans le cadre du projet 80-C-03 du présent thème.

| PROJE | T | |
|-------|---|--|
| PAGE | | |

| 80- | -C-02 | |
|-----|-------|--|
| 38 | bis | |

<u>Titre du projet</u> : Colloque spécial sur la liaison "formation et activité productive" dans le secteur dit traditionnel.

Action :

Colloque spécial :

- s'adressant à un nombre important de participants puisqu'il intéresse dans chaque pays le secteur éducatif mais également les différents secteurs de l'activité économique;
- devant se tenir au sein du monde rural, ce qui accroît les difficultés d'organisation.

| Pays d'accueil | à | déterminer | Cot- | 41 | lorive | |
|----------------|---|------------|------|----|--------|--|
| | | | | | | |

Moyens

à déterminer

<u>Commentaires</u> : - La Commission constate qu'aucun Etat membre ne s'est porté candidat pour l'accueil du colloque. Mais elle est bien consciente de l'importance des problèmes dont ce colloque aurait à traiter. Aussi s'en remet-elle à la Conférence pour la décision qu'il y a lieu de prendre pour assurer la mise en oeuvre de ce projet.

- Le titre du projet a été modifié conformément à la recommandation du colloque d'Abidjan : référence n° 035 page 25 du recueil des recommandations (document orange).

| PROJET | 80 03 | |
|--------|---------------|--|
| PAGE | 39 bis | |

<u>Titre du projet</u> : Etudes de cas sur les expériences réalisées dans les Etats membres dans le cadre de la liaison entre la formation et l'activité productive.

Action : Il est prévu l'étude d'un certain nombre de cas correspondant au thème précité. L'un au moins de ces cas se rapportera au monde rural.

Sont disposés à conduire les études : (*)

- Belgique
- Côte d'Ivoire
- France
- BASE
- CODIAM

+ ACCT

Moyens :

Les moyens nécessaires seront déterminés par chacun des Pays ou Organismes ci-dessus mentionnés. Comodue.

<u>Commentaires</u> : Le titre du projet a été modifié conformément à la recommandation du Colloque d'Abidjan. Référence : 035 page 24 du Recueil des Recommandations (document orange).

(*) La liste ci-dessus n'est pas limitative.

PROJET

PAGE

80-D-01 ancien 80-B-02 24 bis

<u>Titre du projet</u> : Création d'un Centre régional de production de matériel didactique.

4

<u>lère phase</u> : inventaire des moyens de production de matériel didactique.

- <u>Action</u> : Questionnaire pour faire l'inventaire des moyens de production de matériel didactique dans les pays membres.
- Møyens : L'ACCT et la CONFEMEN réaliseront conjointement of ce projet.
- <u>Commentaires</u> : Le délégué du BENIN a fait connaître que son pays serait disposé à accueillir le futur Centre. La Commission a toutefois estimé que la décision définitive ne pourra être prise qu'à la suite de la réalisation de la phase initiale du projet.

PROJET

PAGE

```
80-STP-01
44 bis
```

Titre du projet : Reparution du bulletin de liaison.

Action : Confection d'un bulletin de liaison destiné : - à favoriser l'échange d'informations entre les Etats membres de la CONFEMEN;

> - et à susciter ou à renforcer la coopération de ces Etats dans les domaines de l'éducation et de la formation.

<u>Moyens</u> : La France est disposée à prendre en charge les coûts d'impression et de diffusion du numéro zéro du bulletin qui devrait paraître avant la fin de l'année 1980 en 3.000 exemplaires. La France est également disposée à former l'expert compétent pour une durée d'une année.

<u>Commentaires</u> : L'absence de moyens en personnel, en équipement adéquat et en crédits de fonctionnement au sein du STP, rend la poursuite de la parution de ce bulletin incertaine. C'est pourquoi la Commission a souhaité que la Conférence se prononce sur la nature et l'origine des moyens qui pourraient être affectés à cette fin au S T P;

- soit les moyens matériels et en personnel nécessaires au S T P pour qu'il assure lui-même la parution du bulletin,
- soit les crédits (de fonctionnement) qui permettraient de faire assurer l'édition du bulletin par une imprimerie.